



FORMULAIRE DE DÉCLARATION 2025 - MEUBLÉS CLASSÉS

À compléter impérativement maximum le 10 du mois suivant les locations

(10 février pour les locations de janvier, 10 juin pour les locations de mai ...)

ATTENTION : ne compléter que si c'est de la location directe (et non par plateforme de location)

Période de perception dans la commune de Biscarrosse : 1^{er} janvier au 31 décembre

IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

IDENTIFICATION DE L'HÉBERGEMENT

Adresse de la location :

Déclaration pour le mois de :

Pas de séjour à déclarer sur le mois de :

ATTENTION : NE RIEN REMPLIR SI LES LOCATIONS SONT FAITES VIA UNE PLATEFORME DE LOCATION

Séjours	Dates		Tarif (Cf. verso)	x	Nombre total de personnes assujetties (hors exonération *)	x	Nombre de nuits	=	Montant taxe de séjour
	du	au							
<i>Exemple</i>	<i>04/01/2025</i>	<i>11/01/2025</i>	<i>1,01 €</i>	<i>X</i>	<i>4</i>	<i>x</i>	<i>7</i>	<i>=</i>	<i>28,28 €</i>
Séjour 1				X		x		=	
Séjour 2				X		x		=	
Séjour 3				X		x		=	
Séjour 4				X		x		=	
Séjour 5				X		x		=	
Séjour 6				X		x		=	
Séjour 7				X		x		=	
Séjour 8				X		x		=	

séjour 9				X		x		=	
Séjour 10				X		x		=	
Séjour 11				X		x		=	
Séjour 12				X		x		=	
Séjour 13				X		x		=	
Séjour 14				X		x		=	
Séjour 15				X		x		=	
Séjour 16				X		x		=	
Séjour 17				X		x		=	
TOTAL DE LA TAXE DE SEJOUR								=	

Catégorie	Tarif total
Meublé 1*	0,85 €
Meublé 2*	1,01 €
Meublé 3*	1,70 €
Meublé 4*	2,61 €
Meublé 5*	4,46 €

ATTENTION : NE RIEN REMPLIR SI LES LOCATIONS SONT FAITES VIA UNE PLATEFORME DE LOCATION (AIRBNB, ABRITEL...) C'EST CETTE DERNIERE QUI REVERSERA LA TAXE PERCUE A LA COMMUNE

(*) Motifs d'exonération : Personnes mineures / titulaires d'un contrat de travail saisonnier employé dans la commune / personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

En foi de quoi je délivre la présente déclaration pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le.....

Signature

Hôtel de Ville – 149, Avenue du 14 juillet – 40601 – BISCARROSSE CÉDEX – Régie Taxe de Séjour
Affaire suivie par Mme DUPEYRÉ Malorie ☎ 05.58.83.40.63 / sejour@ville-biscarrosse.fr